

Communiqué FNCS

Les négociations de la médecine libérale entérinent les dépassements d'honoraires et condamnent à mort les consultations des spécialistes en centres de santé.

La FNCS a pris connaissance avec consternation du résultat des négociations entre les organisations syndicales libérales et la CNAM.

Avec la création du « Contrat d'accès aux soins », cet accord entérine

- le doublement des tarifs des consultations spécialisées pour les seuls praticiens en secteur 2 leur garantissant ainsi des revenus élevés ;
- avec de meilleurs remboursements assurés par l'Assurance maladie financée par la solidarité nationale ;
- ainsi que par les organismes de couverture complémentaire en santé qui officialisent le transfert de charges.

Les spécialistes sont invités à adhérer en masse à ce « contrat » de secteur 2, vidant de sa substance le secteur 1 qui applique les tarifs conventionnels sans dépassement.

Les centres de santé, qui ne pratiquent réglementairement que des tarifs en secteur 1, dont les études ont démontrées leur rôle essentiel dans l'accessibilité financière aux soins pour la population, **sont souvent les seuls à maintenir une offre spécialisée dans les quartiers populaires**. Les surcoûts liés à cette accessibilité financière restent intégralement à leur charge, alors qu'il devrait relever de la solidarité nationale.

Cet accord gèle les recettes des centres de santé avec des tarifs non revalorisés, aggravant leurs difficultés économiques, stérilise immédiatement le recrutement des spécialistes dans nos structures qui perdent toute attractivité financière, y compris pour les centres rémunérant leurs spécialistes sur la base de leur activité.

Une telle décision aggrave les inégalités sociales de santé, constitue une charge pour l'assurance maladie sans apporter de réponse aux inégalités de répartition sur le territoire nationale de l'offre en médecine spécialisée.

La FNCS en appelle aux valeurs de solidarité et d'équité dans l'accès aux soins dont le gouvernement doit être le garant au plan national et rappelle plus que jamais ses propositions de mettre en place un vrai réseau national d'établissements de santé publique ambulatoire, garantissant l'accès aux soins, à la prévention et à la santé publique dans tous les bassins de vie du pays, s'appuyant sur des centres locaux de santé ambulatoire et un corps de praticiens ambulatoires articulé avec l'hôpital public répondant aux besoins de la population, des professionnels de santé et des élus locaux.

Contacts	president@fnacs.org
Richard Lopez	06 08 28 40 81
Hélène Colombani	06 25 50 25 49
Guirec Loyer	06 81 61 43 04